

Rapport de la Commission de Gestion du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 05/2019

Arrêté d'imposition 2020

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Frédéric Oulevey, Président, Amaury Annen, Fritz Rupp et Valentin Piaget, rapporteur, s'est réunie à la salle de la municipalité en date du 9 septembre 2019, en présence de M. Alain Domenig, Syndic, pour statuer sur l'arrêté d'imposition 2020.

Le postulat Lohri a entraîné l'établissement d'une convention entre l'Etat et les Communes, proposant une modification du mode de financement de l'AVASAD. L'Etat prend à sa charge l'entier des coûts de l'AVASAD, nécessitant une augmentation de l'impôt cantonal, pouvant être compensée par une baisse de l'impôt communal (bascule fiscale).

La Municipalité propose de répercuter l'entier de la baisse d'impôt de la bascule pour offrir une neutralité fiscale aux contribuables de la commune pour l'année 2020. De ce fait, en cas d'acceptation par le Grand Conseil des mesures de la convention entre canton et communes, le taux d'imposition de la commune de St-George passera de 71 pts par franc de l'impôt de base à 69.5 pts par franc de l'impôt de base.

Selon les projections, cette neutralité fiscale, proposée par la Municipalité, offre un petit surcroît d'autofinancement bienvenu pour la Commune.

En cas de retard ou de refus par le Grand Conseil de la convention entre Canton et Communes, l'arrêté fiscal restera inchangé par rapport à 2019, avec un taux d'impôt à 71pts par franc de l'impôt de base.

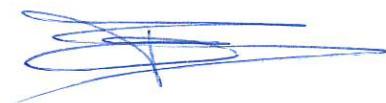
Nous avons pris connaissance des arguments de la municipalité. Nous remercions Monsieur Alain Domenig, Syndic, pour ses explications.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 05/2019 « Arrêté d'imposition 2020 ».

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Frédéric Oulevey

Le Rapporteur



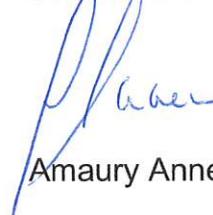
Valentin Piaget

Un Membre



Fritz Rupp

Un Membre



Amaury Annen